Rebond

Les clefs de l'économie

3 avril 2025

Droits de douane : la preuve par l'absurde

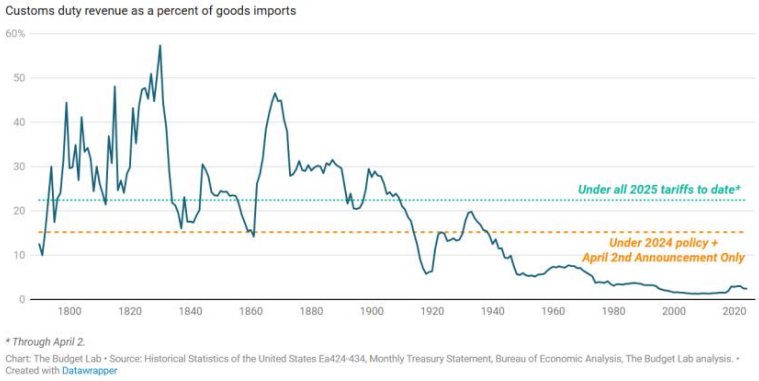

- **Conformément à un certain nombre de « préannonces », l'administration américaine a sauté le pas ce 2 avril 2025, le « jour de la Libération », entendre la libération de l'industrie américaine du fardeau de la sous compétitivité, en mettant en œuvre des droits de douane dits « réciproques ».**
- **Les tarifs réciproques sont calculés comme des taux tarifaires nécessaires pour équilibrer les déficits commerciaux bilatéraux entre les États-Unis et chacun de leurs partenaires commerciaux. Cette méthodologie intègre donc des effets bien plus larges que les droits de douanes subis par les Etats-Unis.**
- **D'après l'analyse « the budgetlab », le niveau des prix résultant de l'ensemble des tarifs de 2025 augmenterait de 2,3 % et la croissance du PIB réel des États-Unis serait inférieure de -0,5 point de pourcentage en 2025 à la suite de l'annonce du 2 avril et de -0,9 point de pourcentage en intégrant l'effet de tous les droits décidés en 2025.**
- **Au niveau international il faut s'attendre d'une part à une hausse des droits de douane en représailles et d'autres part à la constitution de blocs d'alliance visant à constituer des zones de commerce régulées.**
- **Mais de chaque côté, américains et fournisseurs, on indique être disposés à « négocier ». L'administration Trump nous ayant habitué à des revirements rapides, gageons que la négociation ne fait que commencer !**

Philippe Aurain

❖ Les États-Unis annoncent la mise en place de droits de douane « réciproques ».

Conformément à un certain nombre de « préannonces », l'administration américaine a sauté le pas ce 2 avril 2025, le « jour de la Libération », entendre libération de l'industrie américaine du fardeau de la sous compétitivité et d'après le Président américain, « sera commémoré à jamais comme le jour où l'industrie américaine a entamé sa renaissance ».

Il s'agit donc de mettre en œuvre des droits de douane réciproques individualisés, allant d'un plancher de 10 % pour les plus faibles (Royaume-Uni), jusqu'à 50 % (Lesotho). L'Union européenne enregistrera des droits de douane de 20 %, et la Chine de 34 % (en cumulant les taxes antérieures).

Cette démarche a un caractère doublement innovant : le montant de la hausse des droits de douane est historiquement très élevé et le périmètre des pays concernés (presque tous sauf Russie et Corée du nord…) totalement inédit.

Reciprocal Tariffs

Country	2 Tariffs Charged to the U.S.A. Including Currency Manipulation and Trade Barriers	1 U.S.A. Discounted Reciprocal Tariffs
China	67%	34%
European Union	39%	20%
Vietnam	90%	46%
Taiwan	64%	32%
Japan	46%	24%
India	52%	26%
South Korea	50%	25%
Thailand	72%	36%
Switzerland	61%	31%
Indonesia	64%	32%
Malaysia	47%	24%
Cambodia	97%	49%
United Kingdom	10%	10%
South Africa	60%	30%
Brazil	10%	10%
Bangladesh	74%	37%
Singapore	10%	10%
Israel	33%	17%
Philippines	34%	17%
Chile	10%	10%
Australia	10%	10%
Pakistan	58%	29%
Turkey	10%	10%
Sri Lanka	88%	44%
Colombia	10%	10%

Source : Annex-I.pdf

Droits moyens aux États-Unis

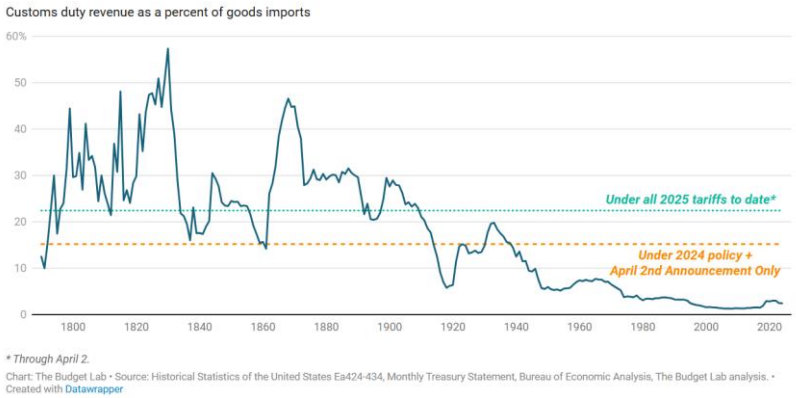

❖ Comment ces droits réciproques sont-ils calculés[1] ?

Les tarifs réciproques sont calculés comme le taux tarifaire nécessaire pour équilibrer les déficits commerciaux bilatéraux entre les États-Unis et chacun de leurs partenaires commerciaux. Ce calcul suppose que les déficits commerciaux persistants sont dus à une combinaison de facteurs tarifaires et non tarifaires qui empêchent l'équilibre des échanges.

Techniquement, le calcul réalisé repose sur le tarif nécessaire pour éliminer le déficit commercial en se basant sur l'élasticité prix de la consommation et la diffusion du choc de prix sur la demande.

Considérons un environnement dans lequel les États-Unis prélèvent un droit de douane de taux τ_i sur le pays i et où $\Delta\tau_i$ reflète le changement du taux de douane. Soit $\varepsilon<0$ l'élasticité des importations par rapport aux prix à l'importation, soit $\varphi>0$ la répercussion des tarifs sur les prix à l'importation, soit $m_i>0$ les importations totales en provenance du pays i et $x_i>0$ les exportations totales. La diminution des importations due à une modification des tarifs est alors égale à $\Delta\tau_i*\varepsilon*\varphi*m_i<0$. En supposant que les effets compensatoires du taux de change et de l'équilibre général sont suffisamment faibles pour être ignorés, le tarif réciproque qui aboutit à une balance commerciale bilatérale de zéro qui satisfait :

$$\Delta\tau_i = \frac{x_i - m_i}{\varepsilon * \varphi * m_i}.$$

Par exemple, le déficit commercial US/Indonésie est de 17,9 Md$. Ses exportations s'élèvent à 28 Md$. Le déficit représente donc 17,9 $/28 $ = 64 %, qui correspond pour l'administration US aux montants des droits de douanes indonésiens facturés aux États-Unis.

Pour les États-Unis, l'élasticité-prix de la demande d'importations, ε, a été fixée à 4. Des données récentes suggèrent que l'élasticité est proche de 2 à long terme (Boehm et al., 2023), mais les estimations de l'élasticité varient. L'administration a préféré s'appuyer sur des études qui trouvent des élasticités plus élevées, proches de 3 ou 4 (par exemple, Broda et Weinstein, 2006 ; Simonovska et Waugh, 2014 ; Soderbery, 2018). L'élasticité des prix à l'importation par rapport aux droits de douane, φ, est de 0,25. D'après l'administration, l'expérience récente des droits de douane américains sur la Chine a montré que la répercussion des droits de douane sur les prix de détail était faible (Cavallo et al, 2021).

On voit que ce mode de calcul ne reflète pas la réciprocité des droits de douane (par exemple les accords US/Corée impliquent 0 droits de douane), mais plutôt l'ensemble des paramètres de compétitivité (droits de douanes mais aussi coûts des facteurs de productions et poids de la spécialisation) qui rendent la balance commerciale d'un pays positive sur un secteur donnée.

Par ailleurs, taxer un seul pays suscite bien une élasticité-prix élevée des importations de ce pays, par effet de substitution vers d'autres pays fournisseurs. En revanche, une taxation généralisée de tous les pays fournisseurs devrait entraîner une moindre élasticité. Ce qui théoriquement justifierait dans cette logique des droits de douane encore plus élevés !

[1] Reciprocal Tariff Calculations | United States Trade Representative

❖ Quels impacts économiques de ces droits réciproques ?

Une hausse des droits de douane peut avoir plusieurs canaux de transmission économique. L'intensité des effets dépend de nombreux paramètres (capacité de substitution par la production domestique, élasticité de la consommation, effets richesse, etc…). On peut citer :

- L'augmentation des coûts pour les importateurs et les consommateurs :

Les droits de douane augmentent le prix des biens importés, ce qui se répercute sur les coûts pour les entreprises importatrices. Ces dernières peuvent soit absorber une partie des coûts (réduisant leurs marges bénéficiaires), soit répercuter la hausse sur les consommateurs finaux, entraînant une augmentation des prix des produits. Cela peut réduire le pouvoir d'achat des ménages et freiner la consommation.

- Réduction des échanges commerciaux :

Les droits de douane rendent les importations moins compétitives par rapport aux produits locaux. Cela peut diminuer le volume des échanges commerciaux internationaux, affectant les pays exportateurs qui voient leur demande baisser, ainsi que les entreprises locales dépendantes des intrants importés.

- Impact sur la production et l'offre :

Si les entreprises dépendent de biens intermédiaires ou de matières premières importées (soumis à des droits de douane), leurs coûts de production augmentent. Cela peut réduire leur compétitivité, limiter leur capacité à investir ou innover, à exporter, et, dans certains cas, entraîner des suppressions d'emplois.

- Effets sur l'inflation :

L'augmentation des prix des biens importés peut contribuer à une pression inflationniste, surtout si les produits touchés représentent une part importante de la consommation ou de la production nationale.

- Réactions des partenaires commerciaux :

Les pays touchés par les droits de douane peuvent répondre par des mesures de rétorsion, imposant à leur tour des taxes sur les exportations du pays initiateur. Cela peut déclencher une "guerre commerciale", perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales et nuisant à la croissance économique globale.

- Changements dans les comportements des entreprises :

Face à des droits de douane plus élevés, les entreprises peuvent chercher à relocaliser leur production dans le pays imposant les taxes ou dans des pays tiers pour éviter les coûts supplémentaires. Cela peut entraîner des investissements à court terme, mais aussi des perturbations à long terme dans les chaînes d'approvisionnement.

- Impact sur les devises :

Une hausse des droits de douane peut influencer les taux de change. Par exemple, si un pays impose des taxes importantes, sa monnaie peut se déprécier (car les importations deviennent moins attractives), ce qui peut avoir des effets secondaires sur l'inflation et la compétitivité des exportations.

- Effets richesses :

Les perturbations économiques si elles sont globalement négatives peuvent entraîner des baisses de rendement des marchés boursiers. Dans les pays où les ménages sont très investis en actions pour préparer leur retraite, ces mauvaises performances peuvent susciter des réflexes de précaution, une hausse du taux d'épargne et une baisse de la consommation.

D'après « the budgetlab »[2], un centre de recherche non partisan affilié à Yale, ces nouveaux droits portent le total des droits « moyens » américains en 2025 à 22,5 % soit le taux le plus élevé depuis 1909. Les impacts dépendent bien sûr d'un grand nombre d'hypothèse sur les comportements des agents domestiques et de la « réponse » des pays taxés. Les chiffres ci-dessous sont donc normatifs mais donnent des ordres de grandeur.

Le niveau des prix résultant de l'ensemble des tarifs de 2025 augmenterait de 2,3 % à court terme en niveau ce qui équivaudrait à une perte moyenne de 3 800 dollars par ménage. Les pertes annuelles pour les ménages situés au bas de l'échelle des revenus s'élèveraient à 1 700 dollars.

La croissance du PIB réel des États-Unis serait inférieure de -0,5 point de pourcentage en 2025 à la suite de l'annonce du 2 avril et de -0,9 point de pourcentage à la suite de l'ensemble des tarifs douaniers de 2025. À long terme, l'économie américaine serait durablement inférieure de respectivement -0,4 et -0,6 %, ce qui équivaudrait à 100 et 180 milliards de dollars par an en valeur 2024.

L'annonce du 2 avril entraînerait une augmentation de 1 400 milliards de dollars des recettes fiscales sur la période 2026-35 selon la méthode directe (avant effet de substitution) et 366 milliards de dollars de moins si les effets dynamiques sur les recettes sont pris en compte[3]. L'ensemble des droits de douane appliqués à ce jour en 2025 (anciens et nouveaux) augmenteraient les recettes de 3 100 milliards de dollars, y compris l'effet des représailles à ce jour, avec 582 milliards de dollars d'effets dynamiques négatifs sur les recettes.

Impacts sur le PIB américain.

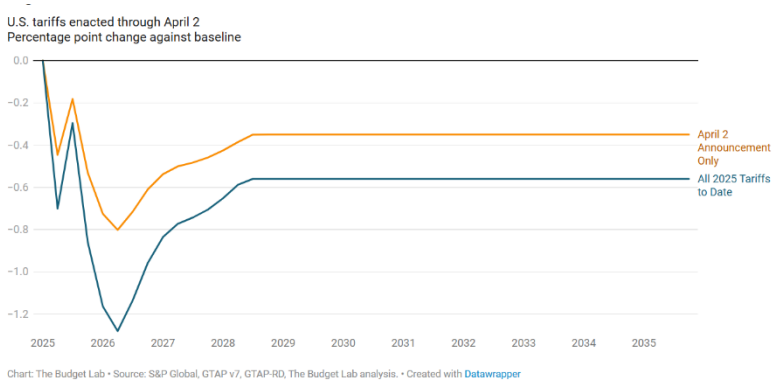

Effets à long terme sur le PIB des autres pays.

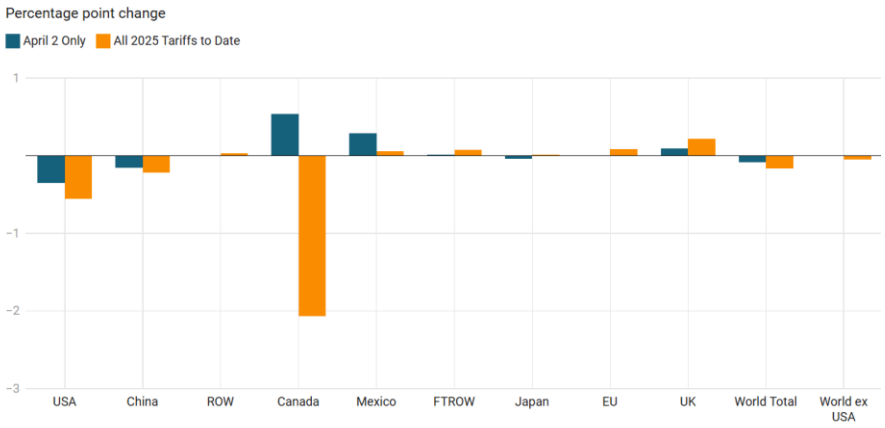

Notons certains effets de substitution du modèle : les pays moins taxés le 2 avril pouvant exporter de manière plus compétitive vers les États-Unis.

[2] Where We Stand: The Fiscal, Economic, and Distributional Effects of All U.S. Tariffs Enacted in 2025 Through April 2 | The Budget Lab at Yale

[3] Baisse de la demande réelle et de la production domestique associées aux pertes de pouvoir d'achat.

Les droits de douane pèsent davantage sur les ménages situés au bas de l'échelle des revenus que sur ceux situés en haut de l'échelle, en termes de part de revenu.

La variation en pourcentage du revenu disponible résultant des droits de douane du 2 avril est 2,6 fois plus importante pour les ménages du deuxième décile de revenu que pour les ménages du décile supérieur : -2,3 % contre -0,9 %. Étant donné que le revenu augmente plus fortement à travers la distribution que la charge tarifaire ne diminue, la charge tarifaire en termes de dollars est plus élevée pour les revenus plus élevés. Pour un ménage situé dans l'avant-dernier décile de revenus, la politique tarifaire du 2 avril entraîne une perte de consommation annuelle de 980 $ par ménage en moyenne en 2024$ (2,3% du RDB). Pour les ménages du milieu, la charge passe à 1 700 $ par ménage en moyenne (1,5 % du RDB), et pour ceux du dixième supérieur, elle s'élève en moyenne à 4 600 $ par ménage (0,9 % du RDB).

En prenant en compte tous les tarifs de 2025, la régressivité[4] est à peu près la même : la charge pesant sur le deuxième décile est 2,5 fois supérieure à celle du décile supérieur (-4,0 % contre -1,6 %). Le coût annuel moyen pour les ménages des 2e, 5e et dernier décile s'élève respectivement à 1 700 $, 3 000 $ et 8 100 $.

Impact en % de revenu disponible par décile de revenus.

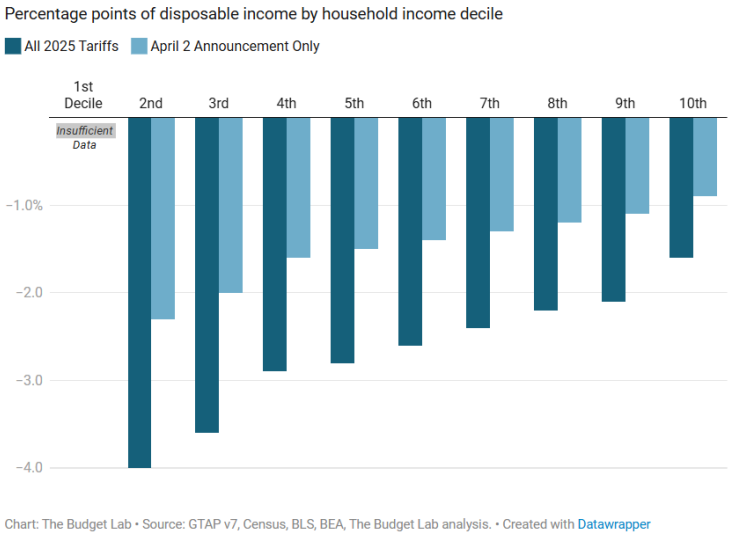

Impacts sectoriels (secteurs les plus impactés)

	Overall Prices	Domestic Products	Imported Products
Leather products	8.3%	1.5	9.7
Wearing apparel	8.0%	1.7	9.1
Crops nec	7.3%	1.7	7.5
Wool, silk-worm cocoons	5.6%	5.6	6.0
Processed rice	5.3%	4.7	9.9
Textiles	4.6%	1.4	8.7
Electrical equipment	4.2%	1.1	6.3
Mineral products nec	3.2%	0.9	7.4
Rubber and plastic products	3.1%	1.2	6.9
Machinery and equipment nec	3.1%	1.2	6.4
Transport equipment nec	3.1%	1.5	5.9
Metal products	2.6%	0.8	7.0
Fishing	2.4%	1.6	5.4
Manufactures nec	2.3%	0.8	7.5
Vegetables, fruit, nuts	2.2%	1.1	4.8
Wood products	1.9%	1.1	6.6
Vegetable oils and fats	1.8%	1.2	5.9
Food products nec	1.8%	1.1	6.8
Chemical products	1.8%	1.0	6.3
Beverages and tobacco products	1.6%	1.1	6.1
Paper products, publishing	1.5%	1.1	5.6
Cereal grains nec	1.4%	1.1	5.5
Sugar	1.3%	1.1	6.1
Paddy rice	1.3%	1.0	9.6
Animal products nec	1.2%	0.9	6.7
Bovine meat products	1.1%	0.9	5.5
Dairy products	1.1%	1.0	7.0

[4] Impact négativement corrélé au revenu.

Côté sectoriel, les droits de douane du 2 avril et l'ensemble des droits de douane pour 2025 ont un impact disproportionné sur l'habillement et les textiles, les prix de l'habillement augmentant de 17 % avec l'ensemble des droits de douane.

❖ La réaction internationale s'organise.

Pour Ursula Van der Leyen, « Les droits de douane universels annoncés par les États-Unis constituent un coup dur pour les entreprises et les consommateurs du monde entier. L'Europe est prête à réagir. Nous protégerons toujours nos intérêts et nos valeurs. Nous sommes également prêts à nous engager et à passer de la confrontation à la négociation. »

A mi-avril, l'UE mettra en œuvre les droits de représailles à ceux déjà levés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium en mars. En avril, il s'agira de la réponse aux nouveaux droits sur l'automobile. Cette réponse pourrait concerner les services numériques, les droits de propriété intellectuelle ou les services financiers pour lesquels les États-Unis sont largement excédentaires.

Dans le même temps, l'Europe cherche à diversifier ses partenaires commerciaux en discutant des accords avec l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande et plus généralement en ouvrant la porte à l'ASEAN.

De-même, La Chine cherche à se positionner comme le centre de gravité d'un bloc commercial régulé. Lors du forum de Boao, le « Davos asiatique » elle a plaidé pour une alliance commerciale inédite Corée/Chine/Japon représentant 20 % du commerce mondial. Elle souhaite également développer le partenariat économique régional global (RCEP), un accord de libre-échange signé en 2020 regroupant 15 pays de la zone Asie-Pacifique dont la Chine, en intégrant potentiellement Hong Kong, le Chili et le Sri Lanka.

❖ La discussion commence.

Le Président américain n'a pas fermé la porte à des négociations, mais a posé ses conditions :

« Renoncez à vos propres droits de douane, abaissez vos barrières, ne manipulez pas vos monnaies, [...] et commencez acheter des dizaines de milliards de dollars de biens américains ».

La négociation ne fait que commencer !

ΩΩΩ

Direction finance et stratégie – Direction des études économiques :

Ouvrir ce lien pour s'abonner

Les analyses et prévisions qui figurent dans ce document sont celles du service des Etudes Economiques de La Banque Postale. Bien que ces informations soient établies à partir de sources considérées comme fiables, elles ne sont toutefois communiquées qu'à titre indicatif. La Banque Postale ne saurait donc encourir aucune responsabilité du fait de l'utilisation de ces informations ou des décisions qui pourraient être prises sur la base de celles-ci. Il vous appartient de vérifier la pertinence de ces informations et d'en faire un usage adéquat.